

Cameroun : importants mouvements de cadres chez AES-Sonel - jeudi, 15 mars 2012 07:27



(Agence Ecofin) - Sous la présidence de Magloire Séraphin Fouda (photo à gauche), le conseil d'administration de l'entreprise parapublique a approuvé les réajustements organisationnels proposés. Notamment, la nomination d'Auguste Basséga à la direction de la gestion et du réseau de transport ; la création d'une direction en charge des affaires juridiques confiée à Henri Epesse ; la création d'un poste de directeur adjoint à la direction de la planification et à la régulation entre les mains Basile Ekobena ; la création d'un poste de directeur adjoint en charge de la lutte contre les pertes et à la désignation de Jean Dieudonné Nwalal comme titulaire au poste ; la création de deux postes d'inspecteurs généraux et la nomination de Dominique Mbarga à l'un des postes ; enfin la nomination de Max Abe Fouda comme directeur adjoint en charge de Yaoundé et de la région Centre, Sud et Est.

Le conseil a également traité des implications possibles de la nouvelle loi sur le contrat de concession d'Aes-Sonel. Le conseil a donné mandat au directeur général Jean David Bilé (photo à droite), pour participer au processus de discussion et d'élaboration des textes d'application de la nouvelle loi. Il a tenu également à souligner la nécessité de voir figurer dans ces textes d'application des mécanismes incitatifs pour attirer davantage les investissements privés dans le secteur.

Il a par ailleurs pris connaissance d'une étude sur les besoins en investissements dans le secteur électrique camerounais à l'horizon 2025 en termes de production, de transport et de distribution d'électricité. Les administrateurs ont recommandé que cette étude soit affinée et que les conclusions soient partagées avec les autorités compétentes et les partenaires du secteur.

Pour terminer, les administrateurs ont suivi une communication du directeur général sur le programme thermique d'urgence et la cession des 5% d'actions au personnel.

Guy C. Moussi